

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation : 04/11/2021

Date d'affichage : 04/11/2021

Présents : Mesdames Jacqueline TARDIVEL (à partir de 21h20), Nathalie FUSELLIER, Floriane DUPUY, Bernadette VOUAUX, Béatrice CANONNE,
Messieurs Manuel DA SILVA, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER, Robert PLU,

Absents excusés : Mesdames Elodie MARCHAND, Sabrina DOUAIRE, Aurélie POIRIER, Sandra RIQUIN

Absent, a donné pouvoir : Madame Jacqueline TARDIVEL à Monsieur le Maire (jusqu'à 21h20), Monsieur Thierry GROBBOIS à Monsieur Manuel DA SILVA

Madame Bernadette VOUAUX est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

DESIGNATION	Travaux de voirie 2021 - Rues de la Trinité, du 8 mai 1945 - Routes VC1, de la Masseron, du Doreur
ENTREPRISE	TPPL
PRIX HT	98 808.96€
PRIX TTC	118 570.75€

2 -

DESIGNATION	Certification adressage
ENTREPRISE	LA POSTE
PRIX HT	1 995.00€
PRIX TTC	2 394.00€

3 -

DESIGNATION	Contrat d'entretien abords salle des Fêtes - 2022
ENTREPRISE	ESNAULT
PRIX HT	4 806.75€
PRIX TTC	5 768.10€

4 -

DESIGNATION	Bulletin municipal (1 100 ex)
ENTREPRISE	HAPYTETE
PRIX HT	
PRIX TTC	2 330.00€

5 -

DESIGNATION	Impression bulletin municipal
ENTREPRISE	LOIRE IMPRESSION
PRIX HT	2 040.00€
PRIX TTC	

6 -

DESIGNATION	Produits d'entretien
ENTREPRISE	CHAMPENOIS
PRIX HT	1 257.39€
PRIX TTC	1 505.71€

DEL N° 10-11/2021-01 Cession de terrain à la société ARISTEE

Monsieur le Maire rappelle qu'en juin dernier, le conseil municipal s'était prononcé sur le déclassement (faire sortir le bien du domaine public) d'une partie de la voirie au profit de la société ARISTEE.

Il convient maintenant de procéder à la vente de cette parcelle d'environ 1025m², sur la base d'un prix de 5€ le m².

Le service des domaines a été sollicité sur cette transaction et a émis un avis favorable.

A compter de la cession puis de la réalisation des travaux, de la réfection de la voie, la voie privée ouverte à la circulation publique pourrait retourner dans le domaine public de Vernantes après enquête publique, pour être ensuite remise à disposition de la CA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **d'autoriser** la cession de la partie de la voirie publique déclassée et cadastrée ZO 137, d'une superficie de 1025m², au prix de 4100€ HT au profit de la société ARISTEE,
- **d'autoriser** la réalisation d'une opération de bornage conformément au plan ci-après annexé ;
- **d'approuver** l'éventuel compromis de vente ou promesse de vente avec la société ARISTEE ;
- **d'approuver** que l'acte de vente, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes soient établies par notaire ;
- **d'autoriser** le maire de la commune à signer l'éventuel compromis ou promesse de vente et l'acte de vente ultérieur ainsi que toutes pièces subséquentes ;
- **de mettre** à la charge de l'acquéreur tous les frais résultants de cette cession dont les frais de bornage ;
- **d'imputer** la recette sur le budget de la commune.

DEL N° 10-11/2021-02 Approbation du schéma de mutualisation de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

Chaque conseiller municipal a été destinataire des 12 fiches projet élaborées par la communauté d'agglomération.

Monsieur Etienne MOREAU estime que certaines d'entre elles sont intéressantes, comme les subventions ou le soutien juridique.

Monsieur Christian PACORY demande s'il s'agit de moyens constants, et quelles seraient les conséquences en cas de refus d'adhésion.

Monsieur Jacky PASQUIER compare ce système aux grandes surfaces : « le risque est la disparition des petites structures ».

Madame Bernadette VOUAUX fait remarquer que l'impact financier se retrouvera au niveau de la CLECT ; chaque commune participera en fonction du thème qu'elle aura choisi.

Monsieur le Maire précise que la mise en place ne se fera pas avant fin 2022 ; il va par ailleurs se renseigner

sur les modalités de cotisation.

(Arrivée de Madame Jacqueline TARDIVEL à 21h20).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne un accord de principe au schéma de mutualisation, sous réserve de connaître les modalités de répartition des charges.

DEL N° 10-11/2021-03 Approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Monsieur le Maire donne les grandes lignes de ce rapport, qui propose l'intégration de 3 nouvelles entités : l'antenne musicale de Gennes-Val-de-Loire, les digues non domaniales de Saumur, le SIVU de la Gravelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

DEL N° 10-11/2021-04 Appel à projet : jardin partagé à l'EHPAD

Madame Jacqueline TARDIVEL explique au conseil que l'EHPAD de Vernantes dispose d'un terrain qui pourrait être utilisé à des fins de jardin partagé et/ou thérapeutique pour les résidents.

Un projet d'aménagement adapté à été monté, dans le cadre du dispositif France relance.

Son montant s'élève à 8 761.62€, avec une subvention de 50% de la part des services de l'Etat.

Il resterait donc à charge de la commune une somme de 4 380.81€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet tel qu'il est présenté,

Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention, et à signer tous les documents correspondants.

DEL N° 10-11/2021-05 Signature d'un avenant à la convention ADS avec la ville de Longué-Jumelles

Dans le cadre du passage à la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme au 1^{er} janvier prochain, la convention initiale entre Vernantes et Longué-Jumelles doit être revue afin d'intégrer les nouvelles charges inhérentes à l'investissement d'un logiciel dédié.

Le droit d'accès au service ADS, déterminé en fonction de la population de chaque commune, passerait donc de 0.75€ par habitant à 0.95€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant n°1 à la convention de prestation de service,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DEL N° 10-11/2021-06 Décision modificative budgétaire (Fonds de concours SIEML)

Monsieur le Maire explique que les travaux d'effacement de l'éclairage public des rues Neuve et Eugène Livet s'élèvent à 4 704.34€ HT.

Avec le financement du SIEML, il restera à charge de la commune un montant de 2 352.17€ à budgétiser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la décision modificative suivante :

Compte 020 Dépenses imprévues investissement : - 2353€

Compte 2041582 Subvention d'équipement versée - groupement de collectivité : 2353.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes de la décision modificative, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

DEL N° 10-11/2021-07 Côtes irrécouvrables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de porter en non-valeur les côtes irrécouvrables relatives à des factures d'assainissement, pour un montant global de 160.20€ référencées ci-après :

- 2017-T-710571300015 pour un montant de 144.00€
- 2017-T-710571300015 pour un montant de 16.20€

DEL N° 10-11/2021-08 Modalités d'exercice du travail à temps partiel des agents municipaux

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'avoir une base réglementaire pour d'éventuelles demandes d'agents, et de définir les modalités d'attribution.

Actuellement, une seule personne en mairie travaille à temps partiel (80%) à la comptabilité.

Il précise que le temps partiel peut être demandé par un agent travaillant à temps complet, et qu'il est attribué soit **sur autorisation** soit **de droit** (naissance, adoption, soins).

Les demandes devront être formulées dans un délai de **3 mois** avant le début de la période souhaitée ; la durée de l'autorisation est fixée à un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la mise en place de ces modalités de travail à temps partiel.

DEL N° 06-10/2021-09 Création d'un poste de responsable technique

Monsieur le Maire explique qu'un agent va partir en retraite en fin d'année ; il faut donc recruter pour le 1^{er} janvier prochain, et il serait judicieux de trouver un responsable des services techniques, qui pourrait encadrer les 2 agents (organisation des plannings, planifier et contrôler les travaux, gérer les équipements et le matériel).

Monsieur Patrice NEAU estime qu'il est important d'avoir un responsable plutôt qu'un adjoint à la tête de l'équipe, il faut externaliser plus de missions et « stopper le fonctionnement actuel qui est le même qu'il y a 40 ans ».

Monsieur Florent POIRIER exprime ses doutes quant au recrutement d'une seule personne, et estime qu'un contractuel pourrait être recruté pour faire le lien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'agent de maîtrise à temps plein au service technique,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

INFORMATIONS

- Monsieur le Maire résume la rencontre qui a eu lieu le 26 octobre dernier avec Madame COUTAND VALLEE, architecte des bâtiments de France et la société Alter. Une visite a eu lieu sur le site de la Dustrie, qui a permis d'éclaircir certains points, et notamment les motifs de refus de 2 permis de construire. Concernant la tranche n°2, Alter doit fournir au service ABF une simulation de l'implantation des futures constructions et étudier une nouvelle implantation du bassin de rétention, ceci afin d'intégrer l'enjeu paysager en menant une réflexion sur la préservation et la mise en valeur du cône de vue sur les clochers.

Il évoque également une demande adressée en mairie par les services de l'ABF, en 2006 puis en 2016, relative à l'instauration d'un périmètre de protection des monuments historiques adapté. Ce projet n'avait pas reçu de réponse, et il conviendra de l'évoquer dans un proche avenir.

Quant à l'implantation au panneau lumineux d'informations, il pourrait être installé place du Pélican, de manière à ne pas perturber la vue sur le clocher. Une nouvelle demande de projet (panneau vertical et non horizontal) va être déposée auprès du fournisseur et devra être validée par le service ABF.

- Une rencontre a eu lieu entre Monsieur le Maire et Monsieur CANONNE, qui souhaite continuer ses expositions sur les guerres (il en prévoit une à la maison associative, du 7 au 9 mai 2022, sur la 2^{nde} guerre mondiale).

Il envisage également de faire des recherches sur les soldats morts pour la France dont le nom est inscrit sur le Monument aux Morts, et retranscrire ces informations par le biais d'un QR Code.

- **Repas des aînés**

Monsieur le Maire, après avoir expliqué que le taux d'incidence en Maine et Loire continuait d'augmenter, et à la suite d'un tour de table, décide d'annuler ce déjeuner prévu le 20 novembre

qui aurait réuni environ 130 personnes. Les règlements déposés en mairie seront donc restitués aux personnes inscrites.

- **Recrutement au service administratif**

23 candidatures (19 femmes et 4 hommes) ont été reçues en mairie pour donner suite à la publication de l'offre ; 8 candidates ont été reçues.

La personne retenue, qui travaillait déjà dans une mairie, prendra son poste le 22 novembre prochain.

- **Terre des jeux 2024**

Monsieur Patrice NEAU explique qu'il s'agit d'un label gratuit que les communes peuvent demander ; actions en faveur du sport, participation des associations, passage de la flamme ... le conseil estime que l'idée est intéressante et qu'elle doit être étudiée.

- **Repas de Noël**

Monsieur Christian PACORY rappelle que le repas au restaurant scolaire aura lieu le 17 décembre

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 23h50.

Fait à Vernantes, le 12 novembre 2021

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Thierry PAPOT